

LE MAG

06

ÉTÉ 2024

Fier & Ussès

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DOSSIER

Le Plan Climat Air Energie Territorial

04. MIEUX SE DÉPLACER

POLITIQUE CYCLABLE,
ÇA ROULE À LA CCFU !

08. PRÉSERVER NOTRE TERRITOIRE

EAU POTABLE :
LANCEMENT DU NOUVEAU
SCHÉMA DIRECTEUR

22. AGIR POUR VOTRE QUOTIDIEN

HABITAT :
LES ACTIONS EN FAVEUR
DU LOGEMENT



INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de la CCFU vous accueillent au 61 route du Stade à Sillingy



> ACCUEIL GÉNÉRAL

04 50 77 70 74 - accueil@ccfu.fr
Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h Fermé le mercredi après-midi
Attention : la CCFU sera fermée le vendredi
après-midi du 26 juillet au 16 août 2024 inclus.



> SERVICE TRANSPORTS SCOLAIRES

04 50 77 24 03
transport.scolaire@ccfu.fr



**> SERVICE AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE - URBANISME**

04 50 68 87 22
urbanisme@ccfu.fr
Accueil du public et accueil téléphonique :
Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Mardi et vendredi de 9h à 12h



> SERVICE PETITE ENFANCE

04 50 63 75 85
rpe@ccfu.fr



> SERVICE GESTION DES DÉCHETS

04 50 77 71 17
environnement@ccfu.fr



> SERVICE EAU POTABLE

Facturation de l'eau
04 50 77 24 04
eau@ccfu.fr
Renseignements factures
Accueil téléphonique uniquement le matin

Service technique de l'eau
04 50 77 15 34
technique@ccfu.fr
Renseignements abonnements, demandes
de branchements
Accueil téléphonique uniquement le matin

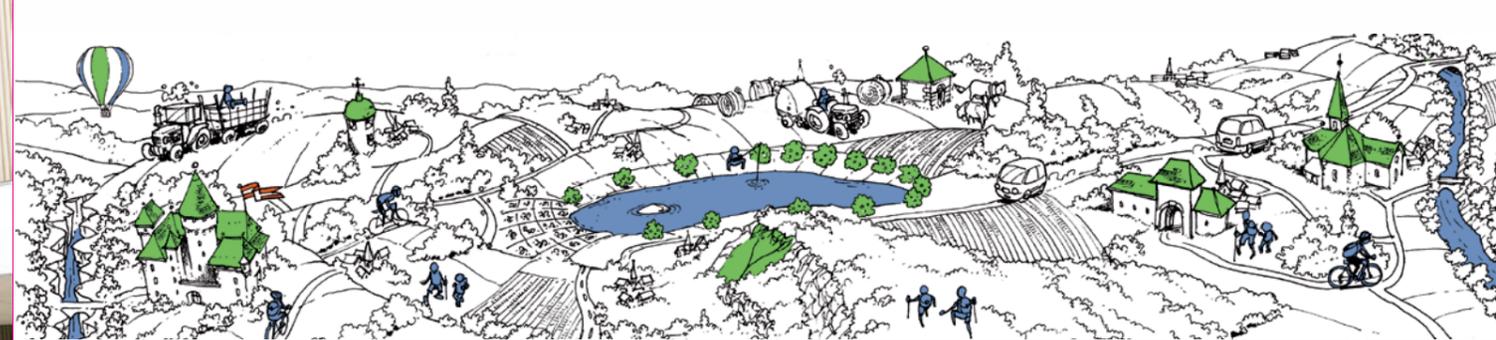
Astreinte
06 71 58 41 57
Urgences **eau potable uniquement** (fuites, casse...)
Semaine : du lundi au vendredi de 17h à 8h
Week-end : du vendredi 17h au lundi 8h



ALERTE CITOYEN



**RESTEZ INFORMÉS DES URGENCES
(eau, déchets, transports scolaires...)**
Par SMS en vous inscrivant au dispositif :
Alerte Citoyens sur
fier-et-usses.alertecitoyens.com



CHOISY / LA BALME DE SILLINGY / LOVAGNY / MÉSIGNY / NONGLARD / SALLENÔVES / SILLINGY

Édito

Chers habitants de la Communauté de Communes Fier et Usse,

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve dans le nouveau numéro de notre magazine communautaire. À travers ces quelques mots, je souhaite mettre en lumière trois projets phares qui incarnent notre engagement envers le développement durable, la cohésion communautaire et l'amélioration de notre cadre de vie.

Lancement du Plan Climat Air Énergie Territorial

Bien que notre communauté de communes compte moins de 20 000 habitants et ne soit pas légalement tenue de se doter d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), nous avons pris la décision de nous engager dans cette démarche ambitieuse qui fait l'objet du dossier spécial de ce magazine. Nous croyons fermement que la transition écologique est l'affaire de tous, et c'est en étant exemplaires que nous pourrions entraîner nos concitoyens dans la bonne direction. Ce plan est une feuille de route essentielle pour réduire notre empreinte carbone, améliorer la qualité de l'air et promouvoir les énergies renouvelables. Nous avons à cœur de construire un avenir durable pour nos enfants et les générations futures, et nous vous invitons à participer activement à cette dynamique collective.

Étude Plan Guide du Grand Épagny

En lien étroit avec notre engagement écologique, nous participons à l'étude Plan Guide du Grand Épagny, en collaboration avec le Grand Annecy et la commune d'Épagny Metz-Tessy. Cette étude vise à définir une vision à long terme de cette zone stratégique afin d'anticiper sa mutation. L'enjeu sera de transformer ces alignements de bâtiments commerciaux dont le développement remonte aux années 70/80 et de libérer du foncier pour créer de l'activité, des logements, des espaces verts, des équipements publics ... tout en redonnant une qualité urbanistique et environnementale au secteur. C'est un projet sur le long terme qui intégrera les attentes de la population mais aussi celles des commerçants, artisans, restaurateurs, propriétaires... présents sur la zone.

Développement des pistes cyclables et des services associés

Enfin, j'aimerais mettre en lumière le développement des pistes cyclables et des services associés, un sujet également détaillé dans les pages de ce magazine. Face aux défis environnementaux et à la nécessité de repenser nos modes de déplacement, nous avons décidé d'investir dans un réseau de pistes cyclables sécurisé et attractif. Ces infrastructures permettront de favoriser les déplacements doux et de réduire notre dépendance à la voiture. Par ailleurs, des services complémentaires tels que des stations vélo en libre-service, des parkings à vélos seront déployés pour encourager l'usage du vélo au quotidien. Enfin, nous avons également décidé la mise en place d'une aide financière à l'achat d'un vélo. Ces initiatives témoignent de notre volonté de bâtir une communauté résiliente, innovante et solidaire. Je vous invite à découvrir plus en détail ces projets dans les pages de ce magazine et à vous engager avec nous dans ces démarches porteuses d'avenir.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Je vous souhaite un bel été.

Henri CARELLI

Président de la CCFU et Maire de Lovagny.



Publication biannuelle
éditée par la CCFU

Imprimé sur du papier
écocertifié PEFC 10-31-1443

10-31-1443 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Directeur de la publication: Henri CARELLI

Rédaction : Anne-Lise BAILLARD
avec la participation des élus et des services

Design et impression : Kalistene Anney

Photos: CCFU - Kenny Cerou - IStock - Freepick

Tirage: 7 300 exemplaires

Politique cyclable, ça roule à la CCFU !

Depuis la prise de compétence « mobilité » en 2021, la communauté de communes Fier et Usse a fait du chemin. Suite à l'élaboration des documents cadres de planification (Plan de mobilité et schéma directeur cyclable présentés et détaillés dans le bulletin n°5), plusieurs actions concrètes ont été engagées pour faciliter vos déplacements à vélo.

LOUER UN VÉLO EN LIBRE SERVICE ... C'EST MAINTENANT POSSIBLE !

Vous pouvez désormais facilement louer un vélo en libre-service avec Vélonacy 60min ! La CCFU a mis en place ce nouveau service de location de vélos à assistance électrique en libre-service (disponible 7j/7 et 24h/24h), en collaboration avec le Grand-Annecy et la SIBRA, pour faciliter vos courts trajets. L'utilisation de ces stations-vélo intégrées au réseau du Grand-Annecy permet de se rendre plus facilement sur le bassin annécien sans utiliser sa voiture, ou de rejoindre le Grand Épagny et récupérer ainsi le réseau de bus SIBRA du Grand Annecy.



DEUX STATIONS VÉLONACY INSTALLÉES À SILLINGY

- > au niveau du parking de covoiturage à côté du collège
- > sur la Route de Bromines au niveau de First Stop et Bricorama

Comment ça marche ?

01. Réserver son vélo

- 1> Je télécharge l'appli Vélonacy et je crée mon compte Android ou iOS.
- 2> Je visualise les vélos disponibles en libre-service dans la station la plus proche (depuis la carte interactive ou l'application géovélo).
- 3> Je scanne le QR Code présent sur le vélo pour déverrouiller le cadenas et activer la location.

Tarifs : 1.50 € la 1^{re} heure !

Dont les 30 premières minutes gratuites

0 à 30 min > Gratuit	81 à 90 min > 41 €
31 à 60 min > 1,50 €	91 à 100 min > 44 €
61 à 70 min > 35 €	101 à 110 min > 47 €
71 à 80 min > 38 €	111 à 120 min > 50 €

02. Rouler en Vélonacy 60 min

- 1> Je profite de ma balade en vélo en respectant la sécurité routière !
- 2> Je dépose le vélo en station avant la fin de la location de 60 minutes pour éviter les frais supplémentaires.



03. Rendre son Vélonacy 60 min

- 1> Pour la fin de location, il suffit de fermer manuellement le cadenas placé sur la roue arrière du vélo.
- 2> Et mettre fin à la location à l'aide de l'application Vélonacy.

Retrouvez toutes les informations



AIDE À L'ACHAT VÉLO

Pour ceux qui souhaiteraient investir dans un vélo pour se rendre au travail notamment, la CCFU a mis en place une aide à l'achat. Conditionné aux revenus, ce dispositif permet de percevoir une subvention de 100 à 600 € selon les cas, pour acheter un vélo, un vélo électrique, un vélo cargo ou encore pour faire électrifier son vélo. Toutes les informations sont en ligne sur le site internet de la CCFU où la demande de subvention doit être déposée.

Les dossiers étant traités par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle, n'hésitez plus à acheter votre vélo et à demander votre subvention.

Informations et demande en ligne



NEUF OU OCCASION

VAE



REVENU FISCAL / PART
23 000€ < ... < 30 000 €

200 €

14 089 € < ... < 23 000€

300 €

< 14 089€ (éligible aide de l'État)

400 €

VAE CARGO



REVENU FISCAL / PART
23 000€ < ... < 30 000 €

400 €

14 089 € < ... < 23 000€

500 €

< 14 089€ (éligible aide de l'État)

600 €

VÉLO TRADITIONNEL



REVENU FISCAL / PART
23 000€ < ... < 30 000 €

0 €

14 089 € < ... < 23 000€

100 €

< 14 089€ (éligible aide de l'État)

150 €

DISPOSITIF D'ÉLECTRIFICATION



REVENU FISCAL / PART
23 000€ < ... < 30 000 €

100 €

14 089 € < ... < 23 000€

150 €

< 14 089€ (éligible aide de l'État)

200 €



POINT TRAVAUX

Le schéma directeur cyclable voté en septembre 2023 prévoit 77 km d'aménagements cyclables afin de mailler le territoire et le connecter avec les territoires voisins. Plusieurs aménagements cyclables ont déjà été réalisés : l'itinéraire est désormais sécurisé depuis le lac de La Balme de Sillingy jusqu'à la zone du Grand Épagny et rejoint ainsi les aménagements cyclables du Grand Annecy.

D'autres vont voir le jour dès cette année :

- Amélioration de la voie verte existante sur la commune de Lovagny en direction de Poisy pour sécuriser les déplacements domicile-travail et également le trajet des collégiens.
- Réalisation d'une voie verte le long de la Route du Canal à Bromines, Sillingy.
- Réalisation d'une voie verte le long de la Route de Choisy, à l'intersection avec la route de Dalmaz sur la commune de La Balme de Sillingy afin de sécuriser le carrefour et de relier le pôle de Vincy au chef-lieu de la Balme et à la voie verte Belle Via.



Du nouveau côté rando !

DEUX NOUVEAUX ITINÉRAIRES À DÉCOUVRIR SUR LA CCFU DÈS CET ÉTÉ

Dans le cadre du schéma directeur de randonnée de la CCFU, deux nouveaux sentiers de randonnée ont récemment été balisés et sont prêts à accueillir les amateurs de marche et de nature. Ces projets visent à valoriser les paysages locaux tout en offrant des parcours accessibles à tous.



LE SENTIER DES CHAMPS FLEURIS À LA BALME DE SILLINGY

D'une longueur de 7,3 km avec un dénivelé de 160 mètres, ce sentier propose une agréable boucle à travers des prairies et des bois. Les randonneurs pourront apprécier les panoramas sur la campagne environnante.

LE SENTIER DES MOULINS À CHOISY

Légèrement plus long avec 7,4 km et un dénivelé de 200 mètres, ce parcours invite à la découverte des anciens moulins de la commune le long des ruisseaux.



Pour les randonneurs en quête de défis plus longs, ces deux boucles sont également connectées, permettant ainsi de réaliser un itinéraire plus grand de 13 km avec un dénivelé cumulé de 300 mètres.

Une liaison entre le sentier des Moulins et la boucle du tour de Mésigny, déjà existante, a également été réalisée proposant ainsi une variante supplémentaire pour explorer les beautés et richesses de notre territoire.



Balisage du sentier des Champs Fleuris par l'association La Randallaz



NOS ASSOCIATIONS PARTENAIRES

La réalisation de ces sentiers n'aurait pas été possible sans l'engagement et le soutien de plusieurs associations locales. Les associations Chemins Faisant, La Randallaz, et l'Amicale Lovagny Nonglard jouent en effet un rôle important dans l'aménagement de nos parcours grâce à leurs bénévoles qui effectuent la pose du matériel de balisage et l'entretien des sentiers depuis 2019.

Les 3 associations proposent différentes activités de marche et de randonnée ouvertes à tous, n'hésitez pas à les contacter pour plus de renseignements.

CHEMINS FAISANT

Organisation de randonnées douces le mardi après-midi avec des circuits de 5 à 9 km d'un dénivelé inférieur à 300m.
Possibilité de faire un essai : rendez-vous à 13h15 au parking du Tornet au lac de La Balme de Sillingy.

Contact

Fabrice Vaucouleur 06 44 79 57 11
<http://cheminsfaisantchoisy.fr>

L'AMICALE LOVAGNY NONGLARD

Organisation de randonnées tous les mardis après-midi.
Organisation d'une journée chaque dernier mardi du mois pour découvrir des sentiers plus éloignés.

Contact

François Rothéa : 06 89 54 57 85
francoisrothea@wanadoo.fr

LA RANDALLAZ

Organisation de différents types de randonnées :
• En hiver de janvier à fin mars : sorties libres à la neige sans encadrement, où chacun pratique son activité, (ski de fond, raquettes, marche avec crampons, parfois ski de piste). Le club n'organise que le transport.
• Randonnée à la journée du 1^{er} avril au 30 octobre ; en moyenne montagne avec 4 groupes de niveaux différents.
• Rando douce le mardi matin.
• Marche nordique le jeudi après midi.

Organisation d'un voyage par an et de séjours de quelques jours.

Organisation de formations carte / boussole et de sécurité.

<https://www.randallaz74.fr>

La CCFU a une pensée émue pour Francis, qui a géré cette collaboration d'une main de maître avant son ultime balade, fin avril.

Deux nouveaux sentiers de randonnées récemment balisés



Des topo-fiches pour faciliter l'organisation de vos balades

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES TOPO-FICHES DES SENTIERS EXISTANTS EN SCANNANT LE QR CODE

Les topo-fiches papier sont également disponibles gratuitement dans toutes les mairies de la CCFU ainsi qu'à la communauté de communes.

Enfilez vos chaussures de randonnée et partez à l'aventure sur les sentiers de Fier et Usse ! Profitez des nouveaux itinéraires et n'oubliez pas de saluer les efforts des associations partenaires qui rendent ces balades possibles.

On n'oublie pas les bonnes pratiques !

Je suis le balisage, veille à ne pas piétiner les prairies et je respecte le travail des agriculteurs.

Couper à travers champs peut causer des dommages à la végétation et aux cultures. Je referme les clôtures et les barrières derrière moi !

Je tiens mon chien en laisse pour éviter qu'il endommage la flore ou dérange les troupeaux. Je ramasse ses déjections même dans les prés (risque de contamination des animaux en pâture ou du foin).

Je ne balise pas d'itinéraires de mon propre chef, le balisage sauvage nuit à la compréhension globale des itinéraires et dégrade l'environnement naturel et visuel (la CCFU constate régulièrement du balisage peinture dans la Mandallaz !). Si vous avez des questions au sujet des randonnées, le service sentiers de la CCFU se tient à votre disposition pour échanger.

Mieux comprendre le coût de l'eau



Le tarif de l'eau potable est fixé chaque année par une délibération du conseil communautaire. Vous êtes nombreux à nous interroger sur les raisons de la hausse du tarif de l'eau... considérant qu'il s'agit d'une ressource naturelle disponible.

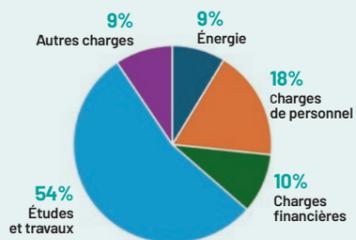
Depuis son prélèvement dans le milieu naturel jusqu'au robinet du consommateur, l'eau potable, qui est le bien de consommation le plus contrôlé en France, suit un processus de traitement et de transport rigoureux et complexe, dont les frais au quotidien sont loin d'être négligeables.

Nous vous proposons ci-après de mieux comprendre les dépenses supportées par la CCFU pour assurer le prélèvement, le traitement et la distribution de l'eau potable à l'ensemble de la population.

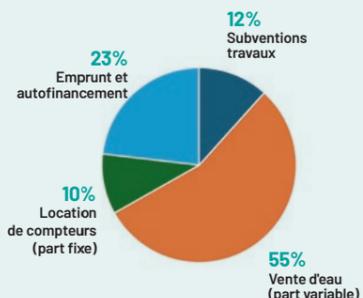
QUELLES DÉPENSES POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE ?

LES DÉPENSES DU SERVICE DE L'EAU

Pour assurer la distribution de près d'un million de m³ d'eau auprès des 7 928 abonnés, à travers ses 225 km de réseaux, la CCFU a dépensé en 2023 2.233 M € répartis de la manière suivante :



COMMENT CES DÉPENSES ONT-ELLES ÉTÉ FINANCIÉES ?



Adduction

Après prélèvement dans le milieu naturel, il faut « relever » l'eau par pompage, pour la stocker dans les réservoirs aux points hauts du territoire, afin de la distribuer gravitairement aux usagers : **le fonctionnement de ces pompes est très consommateur en énergie.**



Traitement

Sur la CCFU, l'eau est filtrée puis désinfectée par rayonnements UV ou par injection de chlore. **Ces procédés de traitement sont relativement coûteux :** tant en énergie (pour le fonctionnement des lampes UV), qu'en fournitures (remplacement des filtres à poche deux fois par mois et des lampes une fois par an) ou en réactifs (3 000 L d'extrait de javel par an).

Surveillance et maintenance

De manière plus générale, **l'exploitation du service nécessite des dépenses infrastructurelles** de tous ordres :



matériel et consommables pour les interventions et l'entretien des ouvrages, renouvellement des appareils, analyses de l'eau, licences logiciels, carburant pour les véhicules, etc... Le réseau est également supervisé au quotidien grâce à un système complexe de capteurs et de compteurs permettant d'anticiper au mieux les dysfonctionnements et anomalies du réseau. Toutes ces dépenses sont centrales dans l'objectif de limiter les interruptions de service.

Ressources humaines

Avant toute chose, en amont du robinet,

ce sont des femmes et des hommes qui travaillent tous les jours pour votre confort. L'équipe a dû être renforcée, elle est désormais composée de 9 agents qui assurent au quotidien l'exploitation des infrastructures et du réseau, mais également l'accueil du public et la facturation.



Investissements

Le réseau d'eau potable et ses ouvrages ont tendance à vieillir, avec pour principaux risques les pertes en eau (fuites) et les ruptures de continuité de service. Pour assurer la pérennité du patrimoine, il est recommandé de renouveler 1% des 225 km de réseau par an.

Le Service de l'Eau investit chaque année près de 1,2 millions d'euros pour renouveler ses infrastructures et garantir ainsi un réseau performant.



ET AUSSI L'INTERVENTION DE L'ÉTAT

Dans l'exécution de son service eau potable, la CCFU est appuyée par l'État, et plus précisément par sa représentation sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (Agence de l'Eau). Celle-ci définit les grandes lignes des politiques à appliquer et aide financièrement les collectivités dans leurs efforts d'investissement.

Le financement de l'Agence de l'Eau est assuré par différentes redevances collectées à travers les factures d'eau.

L'IMPACT SUR MA FACTURE

L'ensemble de ces coûts destinés à garantir la distribution d'une eau de qualité potable et en quantité suffisante, est supporté en grande partie par le consommateur.

Ainsi, à travers sa facture semestrielle, celui-ci règle :

- **Une part fixe** forfaitisée et proratisée au nombre de jours actifs de l'abonnement (**47,48 € par an en 2024**)
- **Une part variable** indexée sur les volumes consommés (**1,74 € par m³ en 2024**)

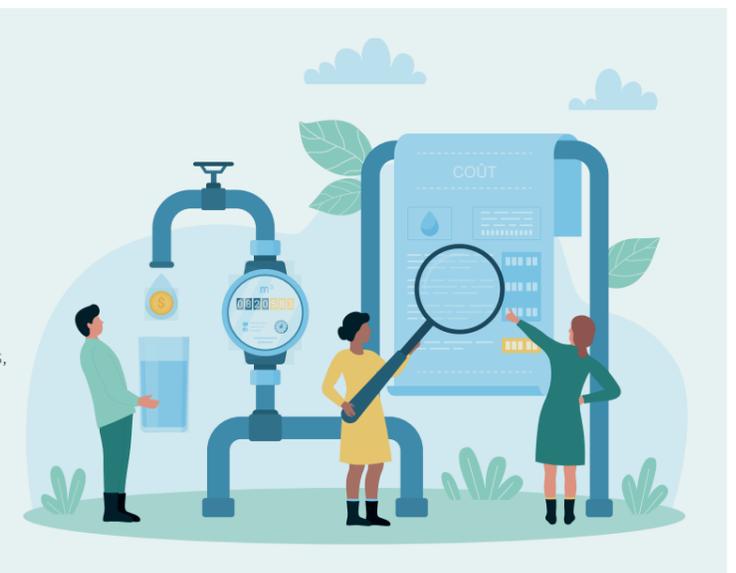
- **Les redevances Agence de l'Eau**
 - > La redevance « Pollution domestique » (**0,28 € par m³ en 2024**)
 - > La redevance « Prélèvement » (**0,0684 € par m³ en 2024**)

On retrouve également d'autres lignes sur la facture, destinées à financer le **service public d'assainissement** collectif, assuré sur le territoire de la CCFU par le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA).

L'EAU POTABLE, UN BUDGET INDÉPENDANT

Le budget du Service de l'Eau est totalement décorrélé du budget de l'ensemble des autres services de la CCFU, dit « budget général » : on parle alors de « budget annexe ».

Sa définition repose sur le principe « L'eau paye l'eau », selon lequel **les dépenses inhérentes au Service de l'Eau sont couvertes exclusivement par ses recettes**, issues de la location des compteurs, de la vente d'eau et des subventions versées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental. Ainsi, les autres taxes payées par le contribuable (taxe foncière, impôts locaux, etc...) ne viennent en aucun cas alimenter le budget du Service de l'Eau.



MIEUX COMPRENDRE LE COÛT DE L'EAU (SUITE)

Lancement du nouveau Schéma Directeur d'alimentation en eau potable

Les élus de la CCFU ont décidé fin 2023 de renouveler le Schéma Directeur d'alimentation en eau potable de la CCFU.



QUELQUES MOTS D'YVAN SONNERAT

vice-président à l'eau potable, sur cette démarche qui va mobiliser les élus et les services pendant une année.

QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE ?

Le Schéma Directeur d'alimentation en eau potable est un **outil de programmation et de gestion** qui permet à la collectivité en charge de l'alimentation en eau potable d'avoir **une vision globale de l'état de son service**. Il est composé d'un état des lieux poussé des infrastructures, d'un diagnostic à long terme et d'un programme de travaux pluriannuel hiérarchisé visant à pallier les dysfonctionnements. Il permet de s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et qu'il le sera toujours à l'avenir, par la prise en compte de l'évolution prévisible des besoins.

POURQUOI UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR POUR LA CCFU ?

La raréfaction de la ressource, conséquence majeure de l'accélération du changement climatique observée ces dernières années, couplée à la forte dynamique de développement du territoire, ont poussé la CCFU à se lancer dans la réalisation d'un nouveau diagnostic territorial. Il est le préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation.

QUELS SONT LES OBJECTIFS CONCRETS DU SCHÉMA DIRECTEUR ?

Il doit permettre à la CCFU de tendre vers l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et la réduction de son impact sur l'environnement. Les objectifs principaux affichés sont les suivants :

- La lutte contre les fuites
- L'optimisation du fonctionnement des infrastructures
- La réduction de l'empreinte carbone
- Le développement de ressources

Dans un contexte de tension toujours plus importante sur la ressource en eau, ce Schéma Directeur est un outil de planification central et essentiel dans la vie du service.

Initiée dès janvier 2024, la démarche doit permettre de **disposer du programme de travaux hiérarchisés** d'ici la fin de l'année, pour un déploiement concret à compter de 2025.

Pour ce projet, la CCFU bénéficie d'importantes aides financières de ses partenaires :

- 50% du coût de l'étude par **l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse** (51 150 €)
- 30% par le **Conseil Départemental de la Haute-Savoie** (30 000 €)

LA CCFU CONTINUE D'INVESTIR POUR SÉCURISER LE RÉSEAU !

En 2023 et début 2024, le Service de l'Eau a pu achever des opérations de travaux, financées avec le concours du Conseil Départemental de la Haute-Savoie :

- Renouvellement et renforcement du réseau sur le secteur de Champfleury (Choisy) / Subvention CD74 : 30%
- Renouvellement du réseau sur le chemin de la Chapelle (Sillingy) / Subvention CD74 : 40%

Par ailleurs, d'autres opérations ont été validées et devraient voir le jour courant 2024 :

- Renouvellement du réseau sur le secteur Chaumontet bas (Sillingy)
- Renouvellement du réseau sur le secteur Bonasse / Morzies (La Balme-de-Sillingy)

haute savoie
le Département



Lancement du projet de rénovation du gymnase de La Mandallaz

Le gymnase de La Mandallaz, construit en 1992, est utilisé par le collège de Sillingy et les différentes associations de la communauté de communes Fier et Ussets. Il est occupé 7 jours sur 7, de 8 h à 23 h, y compris les week-ends pour les compétitions des associations.

Des travaux de modernisation et d'extension avec amélioration de l'isolation du bâti ont eu lieu en 2012, et une rénovation énergétique a été réalisée en 2018.

Une nouvelle tranche de travaux est prévue afin de finaliser la rénovation du bâtiment et offrir aux utilisateurs un meilleur confort.

Le programme prévoit :

- > La rénovation de l'ensemble des vestiaires
- > La reprise des circuits d'eau chaude sanitaire
- > L'aménagement de certains locaux pour les rendre plus fonctionnels

Le coût global de ces travaux est estimé à environ 700 000.00 € HT.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement GATECC/BRIERE/CETRALP/PLANTIER pour suivre ce projet de réhabilitation. Les services et l'équipe de maîtrise d'œuvre travaillent actuellement sur le planning dont la principale contrainte est la réalisation des travaux dans un établissement en activité et dont l'usage devra être maintenu.

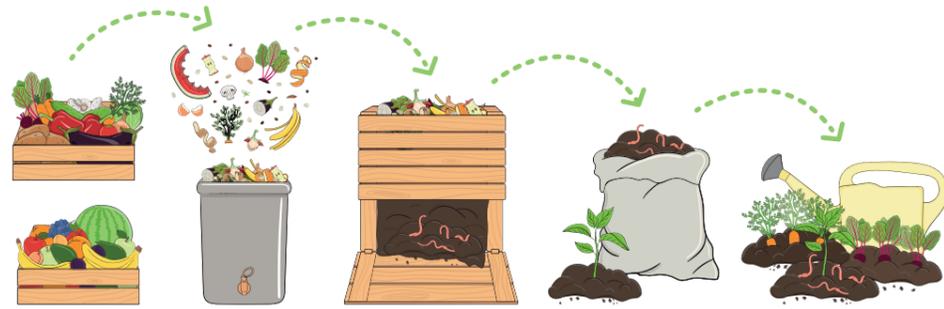


Le démarrage des travaux est envisagé cet automne et ils s'échelonnent jusqu'à l'été 2025.



La CCFU vous aide à mieux trier vos déchets

LE COMPOSTAGE POUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS C'EST POSSIBLE !



Dans le cadre de la loi AGE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), le tri des biodéchets est une obligation pour tous depuis le 1^{er} janvier 2024.

Pour accompagner la population du territoire dans cette démarche, la CCFU met à disposition gratuitement des composteurs aux habitants de maisons individuelles.

Pour les résidents de logements collectifs, la CCFU propose d'installer gratuitement des plateformes de compostage partagé en pieds d'immeubles. À ce jour six sites sont en fonctionnement sur le territoire.

Le service Déchets de la CCFU accompagne les résidents dans la mise en place des composteurs : elle assure leur formation et le suivi du fonctionnement de la plateforme.



TÉMOIGNAGE D'UN HABITANT DE LA CCFU

Monsieur CLAYER, habitant de Lovagny, pratique le compostage partagé depuis juin 2021 dans sa résidence située chemin de la Violette. Cette copropriété, composée de 14 logements, a accueilli l'un des premiers sites de compostage partagé.

QUELLES SONT VOS MOTIVATIONS POUR UTILISER CETTE PLATEFORME ?

Nous sommes 5 personnes dans notre foyer. Depuis que nous compostons nos déchets, notre poubelle d'ordures ménagères a beaucoup diminué de volume. Nous utilisons le compost pour les fleurs et légumes de notre petit jardin. C'est génial ! Je suis heureux de participer à la préservation de la terre.

COMBIEN ÊTES-VOUS À UTILISER LE SITE DE COMPOSTAGE ? COMMENT LE COMPOST EST-IL UTILISÉ ?

Nous sommes 10 foyers à utiliser le composteur et 7 foyers utilisent le compost obtenu. Certaines familles l'utilisent dans leur jardin partagé et d'autres dans leurs jardinières et plantations de fleurs.

QUELS SONT LES FREINS, LES DIFFICULTÉS QUE VOUS RENCONTREZ ?

Nous ne rencontrons aucune difficulté. Il n'y a que des avantages à composter. Pour éviter les moucheron et les mauvaises odeurs l'été, nous laissons le bio-seau à l'extérieur.

AVEZ-VOUS UNE ORGANISATION INTERNE CONCERNANT LA GESTION DU SITE DE COMPOSTAGE ?

Il y a une personne référente qui contacte la Communauté de Communes lorsqu'il manque des matières sèches (du broyat). Nous sommes 3 personnes à nous occuper à tour de rôle de transporter le compost dans le bac de maturation. De ce fait, je ne le fais qu'une fois par an.

EN CONCLUSION

Composter ses bio-déchets, c'est aller moins souvent au conteneur d'ordures ménagères. C'est aussi éliminer la quasi-totalité des odeurs et jus désagréables de la poubelle. C'est logique d'utiliser le composteur, afin de laisser une terre saine à nos enfants. C'est une action simple à effectuer et qui n'a que des avantages. De plus, nous nous croisons de temps en temps entre voisins au composteur, cela crée du lien entre nous.

Si vous souhaitez vous lancer dans l'aventure du compostage partagé, n'hésitez pas à nous contacter afin d'étudier ensemble la faisabilité du projet.

Contact : Service Déchets 04 50 77 70 74
environnement@ccfu.fr



"MA BORNE DÉBORDE" UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

Afin d'améliorer la qualité de service de collecte des déchets, la CCFU et son prestataire de collecte SUEZ ont souhaité mettre en place un nouveau dispositif d'alerte « Ma borne déborde » au niveau des plateformes de collecte.

Ainsi, tous les conteneurs de tri des emballages/papier, du verre et des ordures ménagères du territoire Fier et Usse seront prochainement équipés d'un QR code vous permettant, en le scannant avec votre smartphone, de signaler instantanément les anomalies suivantes :

- > Le conteneur déborde
- > Il y a des déchets au sol
- > Le conteneur est cassé
- > Il y a des odeurs autour du conteneur

Ce nouveau dispositif nous permettra d'être informés rapidement du dysfonctionnement et d'intervenir dans les meilleurs délais afin de limiter les désagréments.

Retrouvez les QR Code « Ma borne déborde » sur tous les conteneurs d'ici cet été !



Rappel des bonnes pratiques !



*VOIR HORAIRES SUR SITE CCFU

PCAET Le Plan Climat Air Energie Territorial

LA CCFU LANCE UNE DÉMARCHÉ PCAET POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le changement climatique correspond à une modification durable du climat au niveau planétaire.

Les conclusions de la communauté scientifique, notamment synthétisées par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC), font désormais consensus sur le fait que **les activités humaines perturbent l'équilibre climatique en raison de l'émission de gaz à effet de serre (GES)**. Ces gaz sont notamment émis par les secteurs des transports, de l'agriculture (utilisation de fertilisants, digestion des ruminants, etc.), des industriels (production d'énergie, métallurgie, etc.), et par le secteur résidentiel (construction, chauffage, etc.).

De nombreuses conséquences de ce dérèglement du climat sont déjà visibles sur l'environnement, telles qu'une augmentation de la fréquence de phénomènes météorologiques extrêmes ou encore un dépérissement des forêts, entraînant également des conséquences sanitaires et économiques.



+1,1°C

Température moyenne sur terre en 2021 par rapport à 1850



NE PAS CONFONDRE MÉTÉO ET CLIMAT !

La météo, c'est le temps qu'il fait à un instant et à un endroit donnés : s'il fait chaud ou froid, s'il pleut ou s'il neige, s'il y a du vent, etc. Le climat est une moyenne des conditions météorologiques sur plusieurs années, voire plusieurs décennies. Observer une vague de froid ne remet donc pas en cause le changement climatique, car le climat se réfère aux tendances sur de longues périodes, tandis que la météo représente des événements à court terme.



Le changement climatique concerne tous les territoires, et la CCFU n'est pas épargnée par ses conséquences, parmi lesquelles on retrouve la progression du scolyte dans nos massifs forestiers et la précocité des sécheresses estivales. Pour répondre à ces enjeux devenus majeurs, les élus ont décidé d'engager l'élaboration du premier PCAET de la CCFU.



POURQUOI METTRE EN PLACE UN PCAET ?

La lutte contre le changement climatique représente aujourd'hui un défi majeur du XXI^e siècle, et les politiques publiques internationales, européennes, nationales, intègrent de plus en plus ces enjeux climatiques, tant sur des volets :

- d'« atténuation », visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- que d'« adaptation », dont l'objectif est de réduire la vulnérabilité d'un territoire au changement climatique.

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a renforcé le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, notamment avec l'obligation d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, tout en laissant la possibilité à celles inférieures au seuil, de mettre en place un PCAET de manière volontaire.

Parce qu'elles possèdent des compétences transversales (urbanisme, eau, déchets, mobilité...), **les intercommunalités sont des acteurs de premier plan pour mener des actions fortes en la matière.**

15% DES ÉMISSIONS DE GES (GAZ À EFFET DE SERRE) SONT DIRECTEMENT ISSUES DES DÉCISIONS DES COLLECTIVITÉS (éclairage public, transports, déchets...) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports. (Source : ADEME)

Face aux enjeux climatiques, la CCFU a donc souhaité s'engager volontairement dans l'élaboration de son premier Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Cette démarche va mener à l'élaboration d'un programme d'actions dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'engager une démarche de sobriété énergétique, et de rendre le territoire moins vulnérable aux effets du changement climatique.

Le PCAET aborde 3 volets :

- **Le climat**, via la réduction des émissions de GES et l'adaptation du territoire au changement climatique concernant l'eau, les milieux naturels, les sols, l'agriculture, les forêts, et la population.

- **La qualité de l'air**, via la diminution des émissions de polluants atmosphériques
- **L'énergie**, via la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Au-delà des enjeux environnementaux, **la mise en œuvre d'un PCAET est porteuse de multiples bénéfices**, parmi lesquels :

- la réduction de la facture énergétique des ménages et des collectivités,
- la dynamisation du territoire,
- l'amélioration de la mobilité.



LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PCAET

LE PCAET SE DÉCOMPOSE EN 4 ÉTAPES

1

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC

- Situation énergétique
- Consommation d'énergie
- Réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur
- Production d'énergies renouvelables
- Émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Émissions de polluants atmosphériques
- Séquestration de carbone
- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

2

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE

- Définition d'objectifs ambitieux et réalistes
(par exemple : baisse d'un certain pourcentage des émissions de GES)

3

CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS

- Adoption de mesures d'actions concrètes

4

SUIVI DANS LE TEMPS DU PROGRAMME D' ACTIONS

- Mise en place d'indicateurs de suivi (par exemple : m² isolés, km de pistes cyclables aménagés, kWh économisés)



La CCFU s'est fixée comme objectif de terminer l'élaboration de son PCAET pour la fin 2025.

Celui-ci est élaboré à l'échelle du territoire pour une durée de six ans.



UNE CONCERTATION NÉCESSAIRE AVEC TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Au-delà de la mise en place technique du PCAET, sa mise en œuvre repose sur un socle : celui de la concertation associant élus, habitants, associations, entreprises et agriculteurs. La mobilisation de tous ces acteurs est primordiale pour concrétiser la démarche du PCAET.

Chaque acteur a un rôle à jouer à son échelle pour lutter contre le changement climatique.

> Afin de sensibiliser les acteurs aux enjeux climatiques, des ateliers "Fresque du climat" seront organisés dès cet automne à destination de l'ensemble des habitants.

> Nous souhaitons également faire participer la population à l'élaboration

du programme d'actions, car pour s'assurer de la concrétisation du PCAET, les actions ne devront pas être menées uniquement par la collectivité mais bien par l'ensemble des acteurs. Pour cela, des ateliers thématiques seront organisés courant février 2025 pour recueillir les différents avis et propositions d'actions de l'ensemble des acteurs, et ainsi construire ensemble le programme d'actions.



L'effet de serre de quoi parle-t-on ?

Qu'est-ce que l'effet de serre ?

L'effet de serre sur Terre est un phénomène naturel. Le soleil émet des rayonnements UV qui sont absorbés à 50% par la surface de la Terre et à 20% par l'atmosphère (nuages). Les 30% restants sont directement réfléchis vers l'espace par l'atmosphère.

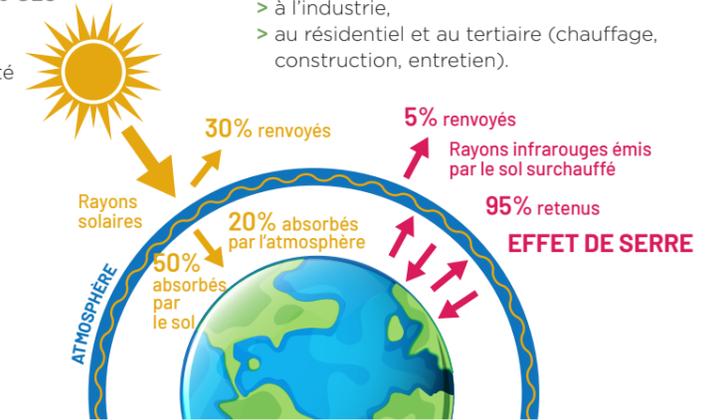
La Terre émet en retour un rayonnement infrarouge que les gaz à effet de serre (GES) présents dans l'atmosphère réfléchissent en grande partie vers le sol. En effet, les GES laissent passer les rayonnements UV du soleil mais bloquent les rayonnements infrarouges émis par la terre. La chaleur est donc piégée.

On estime que sans cet effet de serre de l'atmosphère, la température

moyenne à la surface de la terre serait de - 18°C au lieu des 15°C que nous connaissons. Ainsi, l'effet de serre est indispensable pour maintenir la vie sur Terre.

Quel est alors le problème ?

L'augmentation des GES dans l'atmosphère est le problème. En effet, en quantité plus importante, les GES absorbent et réémettent de plus en plus les rayons infrarouges terrestres, ce qui fait augmenter la température du globe.



Des ateliers "Fresque du Climat" pour tous !

Plusieurs sessions sont organisées par la CCFU et animées par l'association de la Fresque du climat



LA FRESQUE DU CLIMAT
Vous avez toutes les cartes en main

VOUS SOUHAITEZ EN APPRENDRE PLUS SUR LES ENJEUX CLIMATIQUES ? VENEZ NOMBREUX PARTICIPER À UNE FRESQUE DU CLIMAT !

La fresque du climat est un jeu de cartes qui permet de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques.

D'une durée de 3 heures, son approche ludique et pédagogique permet à tous les publics de s'approprier le sujet du changement climatique et de ses effets sur notre territoire.

Plusieurs sessions sont organisées par la CCFU et animées par l'association de la Fresque du climat :

> Mercredi 23 octobre à 19h à la salle des fêtes de Sallenôves

> Mardi 29 octobre à 19h au siège de la CCFU à Sillingy

> Mardi 5 novembre à 19h à la salle du conseil municipal de Nonglard

- > Jeudi 14 novembre à 19h à la salle de l'Oppidum à La Balme-de-Sillingy
- > Mercredi 20 novembre à 19h à la salle des fêtes de Mésigny
- > Lundi 25 novembre à 19h à la salle du conseil municipal de Choisy
- > Deux sessions ont déjà été organisées sur la commune de Lovagny

Toutes ces sessions sont accessibles gratuitement sur inscription (à partir de 15 ans). Vous êtes libres de choisir la date et le lieu, quelle que soit votre commune de résidence sur la CCFU.

Inscrivez-vous sur le site web de la CCFU ou par téléphone au 04 50 77 70 74 (places limitées)



Agir pour la nature et la biodiversité

La communauté de communes s'engage activement dans la préservation de la nature et de la biodiversité sur son territoire, notamment à travers le programme d'actions du Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles (CTENS) mis en œuvre depuis 2019. Face aux défis environnementaux actuels, de nombreuses initiatives ont été mises en place par le service Nature Environnement pour répondre aux menaces pesant sur nos écosystèmes.



Renouée asiatique © CCFU

ALERTE ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE ?

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont des animaux ou des végétaux qui ont été introduits, volontairement ou non, par l'Homme sur un lieu géographiquement éloigné de leur habitat d'origine. Elles s'y sont implantées et ont proliféré de façon exponentielle jusqu'à constituer une menace pour les écosystèmes ou les espèces indigènes.

QUELS SONT LES RISQUES DU DÉVELOPPEMENT DE CES ESPÈCES ?

Le développement de ces espèces peut entraîner des conséquences :

- **Écologiques** : perte de biodiversité, dégradation des milieux naturels ;
- **Économiques** : perte de rendements agricoles, impact sur la qualité paysagère et le tourisme ;
- **Sanitaires** : allergie, risque de brûlure et d'irritation, toxicité de certaines plantes.



Raisin d'Amérique © Jean-Jacques Milan, INPN



Balsamine de l'Himalaya © Océane ROQUINARC'H, INPN



LESLIE KRITHARI,

RESPONSABLE DU SERVICE,

nous parle de deux sujets d'actualité : les espèces exotiques envahissantes et la crise sanitaire dans nos massifs forestiers.

QUELLES SONT NOS ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES EEE ?

Les communes, la CCFU et les syndicats de rivières (SILA et Syr'Usses) luttent, chacun à leur niveau, pour limiter la propagation de ces espèces.

> En 2024, le **SILA et le Syr'Usses** lutteront notamment sur les nouveaux foyers d'exotiques en arrachant les nouvelles plantules qui se disséminent via les cours d'eau (balsamine de l'Himalaya, solidage, raisin d'Amérique, renouées asiatiques...). Ils interviendront respectivement sur le nant de Gillon et sur plusieurs affluents des Petites Usse.

> La CCFU et les communes se focalisent plus particulièrement sur l'ambroisie. Cette plante, au pollen particulièrement allergisant, présente en effet un enjeu de santé publique. Un pied d'ambroisie produit plusieurs milliers de graines et environ 1 milliard de graines de pollen.

Après chaque signalement, les collectivités valident la présence de l'ambroisie, identifient le propriétaire de la parcelle concernée et agissent avec celui-ci au plus vite pour l'élimination des plants.

Cette année la CCFU accueillera une stagiaire de BTSA Gestion et Protection de la Nature afin de parcourir le territoire à la recherche des stations d'ambroisie. Pour l'aider dans sa mission, n'hésitez pas à signaler toute station d'ambroisie



sur l'application ou le site internet dédié : www.signalement-ambroisie.fr

> La CCFU organise également en fin de printemps des chantiers bénévoles pour lutter contre le solidage, espèce exotique à floraison jaune qui colonise notamment les zones humides. Cette année, deux journées d'arrachage du solidage ont été organisées au mois de juin au Marais de Nyre (Nonglard) et sur la zone humide de Planchamp (Lovagny).

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À CE TYPE D'ACTION, N'HÉSITÉS PAS À CONTACTER LE SERVICE NATURE - ENVIRONNEMENT DE LA CCFU : LKRITHARI@CCFU.FR



Ambroisie © CCFU



Arrachage du solidage sur le marais de Nyre (juin 2022) © CCFU



POUR PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE CES FLÉAUX, ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES :
TAILLEZ LES INFLORESCENCES DES ESPÈCES EXOTIQUES QUE VOUS POURRIEZ AVOIR DANS VOTRE JARDIN (LAURIER CERISE, ARBRE À PAPILLON, PAULOWNIA...) AVANT LA MATURITÉ DES GRAINES.

Des guides de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont également disponibles sur les sites du Syr'Usses et du SILA. Ils vous donneront les informations nécessaires pour intervenir sans risquer de disséminer ces espèces.





Attaque de scolytes sur les épicéas de la Mandallaz (avril 2024, © K. CEROU)



SUITE...

LA CRISE SANITAIRE DANS LES MASSIFS FORESTIERS

CRISE SANITAIRE ? DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le réchauffement climatique et les épisodes de forte sécheresse des derniers étés rendent les arbres plus vulnérables face aux attaques de parasites. Les massifs forestiers du territoire de la CCFU ne font pas exception et on y observe de plus en plus d'épicéas séchés sur pied. À l'origine de ces dépérissements, un insecte ravageur de 5 mm connu sous le nom de **Bostryche ou Scolyte**. Ce coléoptère s'installe sous l'écorce des épicéas déjà affaiblis par les événements climatiques. Les larves creusent des galeries et empêchent la bonne circulation de la sève, entraînant la mort de l'arbre.

COMMENT RECONNAIT-ON UN ARBRE TOUCHÉ PAR LES SCOLYTES ?

De loin, les épicéas dépérissant sont particulièrement visibles en début de printemps, leur teinte contrastant

fortement avec le vert tendre des feuillus et le vert foncé des arbres sains.

De près, les arbres attaqués sont facilement identifiables par la présence de sciure sur le tronc et le pied de l'arbre lors de l'arrivée des scolytes, puis par le changement de couleur et la perte des aiguilles, et enfin par le décollement et la chute de leur écorce.

COMMENT LUTTER CONTRE LES SCOLYTES ?

Un des moyens de lutter contre cette épidémie est le repérage précoce des arbres infestés et leur coupe rapide. Cette coupe est d'ailleurs une obligation. L'arrêté préfectoral régional n°24-008 impose en effet aux propriétaires l'abattage, l'écorçage et l'évacuation des arbres scolytés de leur parcelle. Toutes les communes de la CCFU sont concernées par cette obligation.

QUELLES SONT LES ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE ?

Sur Lovagny, les attaques de scolytes sont importantes dans les parcelles des bois communaux de la Montagne d'Âge et du Fier. C'est pourquoi la commune, appuyée par l'ONF, procède au remplacement des peuplements d'épicéas. En 2023, deux parcelles

forestières sinistrées par le scolyte ont été coupées pour une surface d'environ 1,8 ha. Un programme de replantation sera mis en œuvre en 2024 avec des essences locales mais aussi nouvelles.

Au total, 1900 plants seront installés par l'ONF. Pour financer ces travaux, la commune de Lovagny bénéficie du mécénat de l'association Outdoor Sports Valley (OSV) qui prendra en charge 80 % des dépenses liées à la replantation.

Sur le massif de la Mandallaz, le Centre National de la Propriété Forestière propose d'organiser une coupe sanitaire groupée afin d'aider les propriétaires privés touchés. Sous-réserve de l'accord d'un nombre suffisant de propriétaires, celle-ci devrait se tenir d'ici l'été. Cette intervention permettra en outre de sécuriser les sentiers et de limiter la quantité de bois mort face au risque d'incendie grandissant.

Les propriétaires des épicéas scolytés peuvent également exploiter directement les arbres touchés, certains ont d'ailleurs déjà commencé. Dans ce cas, les propriétaires doivent signaler le chantier afin d'éviter tout accident et s'assurer de la remise en état des chemins après exploitation.

RECONNAÎTRE UN ÉPICÉA SCOLYTÉ

EN COURS D'ATTAQUE

NOMBREUX TROUS DANS L'ÉCORCE
DÉPÔT DE SCIURE ROUSSE SUR LE TRONC ET AU PIED DE L'ARBRE
ÉCOULEMENT DE RÉSINE
GALERIE SOUS L'ÉCORCE AVEC PRÉSENCE D'INSECTES

EN COURS DE DÉPÉRISSÉMENT

TAPIS D'AIGUILLES VERTES AU PIED DE L'ARBRE
ROUGISSEMENT PUIS CHUTE DU RESTE DES AIGUILLES
DÉCOLLEMENTS D'ÉCORCE



TROUS DE PÉNÉTRATION



ÉCOULEMENT DE RÉSINE



GALERIE SOUS L'ÉCORCE



DÉCOLLEMENTS D'ÉCORCE



TAPIS D'AIGUILLES VERTES

Les écoles... à la découverte de la biodiversité



D'autres élèves se sont intéressés à la flore. Ils ont appris à reconnaître les différentes parties d'une fleur et ont découvert sa pollinisation par les insectes. Ils ont fabriqué des abris à insectes et des « bombes à graines » !

Au regard de l'intérêt des écoles pour cette action, les élus de la CCFU ont d'ores et déjà acté le maintien de ces subventions pour l'année scolaire 2024/2025.

Dans le cadre de ses actions de préservation de la biodiversité, la CCFU a souhaité renforcer cette année son engagement auprès du public scolaire en finançant des cycles d'animation Nature dans les écoles du territoire.

Au total, 6 classes, soit près de 150 élèves de la moyenne section de maternelle au CE2, ont bénéficié d'une subvention. Durant l'année scolaire, chaque classe a profité de 3 animations pour permettre aux élèves de découvrir la biodiversité sauvage sur une thématique libre choisie par l'enseignant.

Suite à un travail en classe sur la découverte des amphibiens et des animaux de la mare en général, certaines classes sont parties à la chasse aux indices sur le site ENS du Miroir de Faille.



Découverte des amphibiens d'une des mares du site ENS du Miroir de Faille (avril 2024)

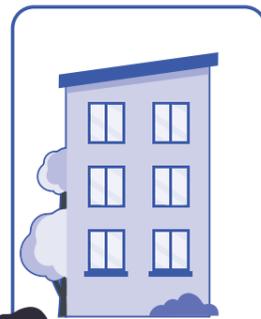


Découverte et coloriage des différentes parties d'une fleur - Site ENS du Miroir de Faille (mai 2024)

Les actions pour le logement dans notre communauté



La communauté de communes met en place diverses initiatives pour améliorer et faciliter l'accès au logement pour tous ses habitants. Voici un aperçu des actions récentes et des services disponibles.



APPROBATION DU 2^e PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvé, visant à répondre aux besoins de logements sur notre territoire. Ce programme définit les grandes orientations en matière de politique du logement pour les 6 prochaines années, avec un accent particulier sur la diversité de l'offre, la qualité des logements et la mixité sociale. Il s'agit d'une feuille de route essentielle pour guider les actions et les projets de construction, de rénovation et de réhabilitation des logements.

LES OBJECTIFS DU PLH

La volonté est de produire des logements pour répondre aux besoins de la population qui n'arrive pas à rester sur le territoire, faute d'offres accessibles, que ce soit en location ou en accession.

L'orientation retenue est donc de mieux encadrer la production de logements en favorisant des programmes assurant une mixité des produits (logement locatif social, accession sociale, logement libre).

Le scénario de développement retenu vise à mieux maîtriser la production de logements avec un objectif de 200 logements par an maximum

(contre environ 230-250 actuellement) et une prévision de croissance de la population de l'ordre de 1,89% par an soit, environ 19 500 habitants à horizon 2029.

Pour atteindre ces objectifs, le PLH propose un programme d'actions représentant un budget moyen de 384 000 € par an.

Retrouvez l'intégralité du PLH sur le site internet de la CCFU :



BOURSE DE LOGEMENTS

Avec la bourse d'échange de logements, changer de logement social n'a jamais été aussi simple !

La bourse d'échange de logements s'adresse aux locataires des bailleurs sociaux de Haute-Savoie souhaitant changer de logement. C'est une offre complémentaire à la demande de logement social classique pour faciliter la rotation des logements dans le parc public et permettre de trouver un logement plus adapté à ses besoins. Vous cherchez un appartement plus grand, vous souhaitez trouver un rez-de-chaussée, ou même changer de commune, c'est possible en consultant les 1 700 annonces en ligne.

Alors n'hésitez plus, gratuit et simple d'utilisation, inscrivez-vous sur <https://www.echangeonsnoslogements74.fr> et consultez les annonces disponibles.



RÉNOVER SON LOGEMENT

La CCFU et Haute-Savoie Rénovation Energétique vous accompagnent dans la rénovation de votre logement.

Définir un projet de travaux, obtenir des devis, solliciter les aides financières sont des actions complexes et chronophages. Haute-Savoie Rénovation Energétique est un service public haut-savoyard gratuit, neutre et indépendant

qui apporte informations, conseils et accompagnements pour toute personne concernée par la rénovation énergétique. Le service s'adresse aux particuliers et aux petites entreprises du secteur tertiaire.

Haute-Savoie Rénovation Energétique

SUBMERGÉ avec toutes les aides à la rénovation énergétique ?

LE SERVICE PUBLIC QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

CONTACTEZ UN CONSEILLER

04 56 19 19 19 • hsre.fr

La Région Haute-Savoie innovales asde

Il leur propose un accompagnement personnalisé et sans engagement en matière de rénovation énergétique des logements, bâtiments et locaux professionnels.

Depuis plusieurs années, un conseiller spécialisé vous reçoit sur la CCFU, à l'espace France Services à La Balme de Sillingy pour répondre à vos questions quel que soit le stade de votre projet.

Pour tout renseignement ou rendez-vous : un seul numéro : 04 56 19 19 19

VISALE, LA GARANTIE

QUI ACCOMPAGNE LES LOCATAIRES ET SÉCURISE LES BAILLEURS

Le dispositif de garantie Visale a été mis en place pour soutenir les locataires. Ce système garantit les loyers impayés et les dégradations locatives, offrant ainsi une sécurité supplémentaire aux propriétaires et facilitant l'accès au logement pour les locataires.

En réduisant les risques pour les bailleurs, 100% gratuite, elle est une véritable alternative à la caution parentale.

Procédure simple et 100% dématérialisée ! En quelques clics, locataire et bailleur vérifient s'ils peuvent bénéficier de la garantie Visale et créent ensuite leur espace personnel. Un vrai gain de temps !



VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE



Plus d'infos sur :

LE LOGEMENT EN QUELQUES CHIFFRES



Le territoire de la CCFU compte :

6 945 logements au 1^{er} janvier 2020

92% de résidences principales,

3% de résidences secondaires

5% de logements vacants



Une majorité de propriétaires :

73% des logements sont occupés par les propriétaires

11% de logements sociaux, mais en constante augmentation



De plus en plus de logements collectifs :

39% d'individuels purs

39% de collectifs

22% d'intermédiaires

Mais une évolution vers de plus en plus de logements collectifs.

La CCFU accompagne les acteurs économiques

En 2024, IGA ce sont :
8 projets accompagnés
25 emplois créés ou maintenus
137K€ de prêt d'honneur
engagés sur le territoire



INITIATIVE GRAND ANCECY (IGA)

LE NOUVEAU PARTENAIRE DE LA CCFU POUR LES PORTEURS DE PROJETS

La CCFU a mis en place cette année un nouveau partenariat avec Initiative Grand Ancecy pour accompagner les porteurs de projets et les entreprises tout au long de leurs démarches.

IGA est un réseau de proximité avec un ancrage et un impact territorial fort qui finance et accompagne les projets d'entreprise (création, reprise, développement). Il propose aux porteurs de projets du territoire une offre de services gratuite et sur mesure :

- Validation et consolidation du projet.
- Financement d'un « prêt d'honneur », d'un montant allant jusqu'à 50 000€ (financement à taux 0% sans garantie). Un comité d'agrément composé de chefs d'entreprises et d'experts

bénévoles valide l'obtention du prêt d'honneur.

- Accompagnement post création durant les 3 premières années de vie de l'entreprise, avec la possibilité de bénéficier d'un suivi individuel et/ou collectif et d'un système de parrainage par un chef d'entreprise expérimenté.

IGA vous aide à réseauter !

Au-delà de cet accompagnement sur mesure, IGA propose tout au long de l'année de nombreux événements pour les lauréats du réseau. Petits déjeuners, afterworks ou encore événements professionnels, ces rendez-vous représentent de réelles opportunités pour les créateurs de se rencontrer, créer des liens et développer leur business.

Vous êtes professionnel sur la CCFU et vous souhaitez mettre à profit votre expérience d'entrepreneur ? Le réseau Initiative Grand Ancecy sera ravi de vous compter parmi ses bénévoles pour accompagner les futurs lauréats du territoire dans leur création d'entreprise.

RETOUR D'EXPÉRIENCE



PRÉSENTEZ-NOUS « DOUDOU AND FAMILY » EN QUELQUES MOTS

Prendre soin de vous : voilà la mission de Doudou and Family !!! Le concept, c'est un lieu qui réunit tous les services dont vous pourriez avoir besoin, que vous soyez papa, maman, enfant, grand-parent...

Nous proposons de multiples activités :

- Consultations de professionnels (infirmières puéricultrices, ostéopathes, réflexologues, sophrologues, naturopathes...)
- Organisation d'activités pour tous les âges
- Animation d'ateliers thématiques
- Friperie enfant / grossesse
- Espace de location de jeux, jouets, matériel de puériculture...

POURQUOI AVEZ-VOUS FAIT APPEL À IGA ?

Le panel d'activités de « Doudou and Family » sera complété en janvier 2025 par l'ouverture d'une micro-crèche sur la commune de La Balme de Sillingy. Dans le cadre de ce nouveau projet, j'ai sollicité l'accompagnement d'IGA pour l'obtention d'un prêt d'honneur afin de consolider mon financement.

COMMENT S'EST PASSÉ VOTRE ACCOMPAGNEMENT ?

Nicolas DUC, chargé de mission entrepreneuriat d'IGA, a été mon interlocuteur sur ce dossier. Il m'a tout d'abord accompagnée pour finaliser le business plan à présenter au comité d'agrément.

La présentation du projet au jury était un exercice stressant pour moi, il a été très humain et m'a apporté beaucoup de soutien et de conseils qui m'ont permis de mieux appréhender cette étape.

J'ai obtenu un prêt d'honneur qui me permet d'avancer sereinement sur mon projet.

Et je suis rassurée de savoir que Nicolas pourra m'accompagner pendant les 3 premières années d'activité de mon entreprise.



Vous avez un projet de création, reprise ou développement de votre activité et vous souhaitez vous implanter sur le territoire de la CCFU ?

Contactez dès à présent Nicolas DUC, chargé de mission entrepreneuriat chez IGA qui se fera un plaisir de vous accompagner dans vos démarches.
nicolas.duc@initiative-grand-ancecy.fr
06 40 77 62 12

FRANCELINE DAVOINE,
FONDATRICE DE « DOUDOU AND FAMILY » A ÉTÉ ACCOMPAGNÉE PAR INITIATIVE GRAND ANCECY



AUTRES PARTENAIRES !

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)

La CCI a pour rôle d'informer, conseiller et accompagner les chefs d'entreprise à chaque étape de la vie de leur entreprise.

Contact CCI : Adeline GAREL

agarel@haute-savoie.cci.fr
04 50 33 72 89

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA)

La CMA accompagne les artisans dans la gestion de leur entreprise. Elle met en œuvre une offre globale de services performants qui permet aux artisans d'optimiser leur savoir-faire et la compétitivité de leur entreprise.

Contact CMA : Noémie OPATOWSKI

noemie.opatowski@cma-auvergnepes.fr
04 50 23 92 50

ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (ADIE)

L'ADIE a pour objectif de permettre, à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel, de créer leur propre entreprise, grâce au microcrédit accompagné.

Contact ADIE Ancecy : Nathalie ROS

nros@adie.org
09 69 32 81 10

AGENDA DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Le service Économie de la CCFU propose des rencontres thématiques afin d'accompagner les professionnels dans le développement de leur activité et de favoriser le réseautage sur le territoire. Si vous souhaitez participer aux prochaines rencontres, à vos agendas !

- > 10-11 juin : formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - complet
- > 27 juin : afterwork des acteurs éco - L'insertion, quel levier de développement pour les entreprises ?
- > 26 septembre : afterwork des acteurs éco - Bien-être et performance au travail, comment le management fidélise vos talents ?
- > 10 octobre : atelier « Comment va ma boîte ? »
- > 7 novembre : RSE : Quels enjeux pour les entreprises ?
- > novembre : nouvelle session formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Planning pouvant être soumis à modification. Retrouvez les dates sur le site internet de la CCFU / Rubrique Économie

Vous souhaitez recevoir les informations en direct ? Contactez notre chargée de développement économique :

cjaudin@ccfu.fr
07 61 99 56 94

FONCIER / LOCAUX VACANTS

Vous êtes propriétaire d'un terrain et/ou d'un local à louer ou à vendre, n'hésitez pas à nous en faire part ! Le service économie de la CCFU peut vous accompagner dans la commercialisation de votre bien en vous mettant en relation avec les entrepreneurs du territoire qui cherchent à s'installer ou se développer.

Contact Céline Jaudin

cjaudin@ccfu.fr
07 61 99 56 94



NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF DU RÉSEAU PETITE ENFANCE

La libre exploration au cœur de nos structures d'accueil



Pendant que certains enfants ont choisi de jouer dans le jardin... d'autres ont préféré les parcours de motricité à l'intérieur.

Il y a du nouveau, bien que cela ne soit pas immédiatement visible, au sein du réseau petite enfance de notre communauté de communes. Nos trois structures d'accueil collectif – Les Petits Chamois, Natur'éveil et la Vallée des Elfes – travaillent depuis 2 ans de manière collective et participative sur la mise en place d'un programme innovant basé sur la libre exploration éducative. Ce projet prend forme dans nos crèches, il est l'aboutissement d'une démarche de réflexion et de formation à laquelle l'ensemble des professionnels du réseau ont été associés.

UNE APPROCHE ÉDUCATIVE INNOVANTE

La libre exploration éducative repose sur l'idée que les enfants apprennent et se développent mieux lorsqu'ils sont libres de choisir leurs activités, d'explorer leur environnement à leur propre rythme et de suivre leurs intérêts naturels. Ce projet vise à créer des environnements d'apprentissage riches en stimulations où chaque enfant peut s'épanouir en toute sécurité.

Concrètement, au quotidien, l'enfant se déplace librement dans les différents espaces de la crèche et choisit ses activités parmi les ateliers proposés. Au moment des repas, les plus grands choisissent ce qu'ils souhaitent manger en se servant eux même parmi les composants du menu proposés.

LES BÉNÉFICES POUR LES ENFANTS

Développement de l'autonomie : En offrant aux enfants la possibilité de choisir leurs activités, nous encourageons leur autonomie et leur confiance en eux.

Stimulation de la curiosité : La libre exploration permet aux enfants de suivre leurs intérêts naturels, stimulant ainsi leur curiosité et leur désir d'apprendre.

Renforcement des compétences sociales : Les interactions libres entre les enfants favorisent le développement de compétences sociales essentielles telles que la communication, la coopération et l'empathie.

Les enfants apprennent à travailler ensemble, à partager et à respecter les autres.

Éveil créatif : La liberté de choisir et de créer favorise l'expression artistique et la créativité.

Adaptation aux différents rythmes de développement : Chaque enfant est unique et se développe à son propre rythme. La libre exploration permet de respecter ces différences, offrant à chaque enfant le temps et l'espace nécessaires pour grandir et apprendre à son propre rythme.



DES BÉNÉFICES AUSSI POUR LES PROFESSIONNELLS !

TÉMOIGNAGE DE CINDY, ACCOMPAGNANTE ÉDUCATIVE AU SEIN DE LA CRÈCHE NATUR'EVEIL

Nous avons travaillé en équipe sur ce projet commun qui a permis de renforcer la collaboration et l'entraide entre les agents et favoriser la cohésion d'équipe.

Voir les enfants s'épanouir, développer leur autonomie et leur créativité procure également une grande satisfaction personnelle pour nous professionnels, on se sent valorisé dans notre rôle.

Enfin, j'apprécie une ambiance apaisée dans la crèche, avec des enfants plus calmes et épanouis.

Le projet de libre exploration éducative est une initiative majeure pour la communauté de communes, démontrant notre engagement envers l'éducation et le bien-être de nos enfants. En favorisant l'autonomie, la curiosité, les compétences sociales, la créativité et le respect des rythmes individuels, nous préparons nos jeunes citoyens à devenir des individus épanouis et confiants.

France Services Un nouveau fonctionnement pour mieux vous accueillir



La demande d'accompagnement aux démarches administratives papier ou en ligne a fortement augmenté en 2023 pour la France Services Fier et Usse. Afin de faire face à la croissance de l'activité et garantir une qualité de service, une nouvelle organisation a été mise en place. Les deux agents France Services, Sophie et Lola, vous accueillent désormais selon les modalités suivantes :

DU MARDI AU VENDREDI DE 9H À 12H
Accueil uniquement sur rendez-vous
Accès par la porte latérale à droite du bâtiment (uniquement si vous avez rendez-vous). Prise de RV par téléphone, mail ou sur place (cf. horaires ci-dessous).

DU LUNDI AU VENDREDI DE 13H30 À 17H
Accueil sans rendez-vous et accueil téléphonique
Fermeture à 16h00 le vendredi
Tél. 04 56 68 03 05

JOIGNABLE AUSSI PAR MAIL
franceservices@ccfu.fr

NOUVELLES DÉMARCHES À LA FRANCE SERVICES

Depuis le début de l'année, la France Services vous accompagne sur deux nouvelles démarches qui viennent compléter le bouquet de services



France Rénov', Ma prime Rénov' et Ma Prime Adapt' en lien avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Haute-Savoie Rénovation Énergétique.

Les agents France Services accompagnent uniquement à la constitution des dossiers de demande d'aide en ligne.

A noter que pour des travaux de rénovations énergétiques (hors Ma Prime Adapt'), il est nécessaire de prendre contact avec Haute-Savoie Rénovation Énergétique au préalable (04 56 19 19 19) afin d'être reçu par un conseiller qui vous informera des aides possibles et pièges à éviter.



Chèque Énergie, en lien avec le Ministère de la Transition Énergétique.

Les agents France Services vous accompagnent pour vérifier votre éligibilité et pour utiliser le chèque énergie en ligne ou au format papier.

LES 11 PARTENAIRES NATIONAUX DE LA FRANCE SERVICES

Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Travail, France Rénov', La Poste, MSA, et point-justice

*La CCFU
vous souhaite
un bel été !*



RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS
DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR www.ccfu.fr